Communiqué de presse du 26 mars 2015

AGILE.CH
Die Organisationen von Menschen mit Behinderung
Les organisations de personnes avec handicap
Le organizzazioni di persone con andicap

Diagnostic préimplantatoire (DPI)

AGILE.CH dit non au DPI

En juin, le peuple suisse se prononcera sur une modification constitutionnelle visant à autoriser le diagnostic préimplantatoire, ou analyse génétique d'embryons humains conçus par fécondation in vitro. AGILE.CH dit NON à un projet éthiquement hasardeux.

AGILE.CH veut une société diverse

Quelle société voulons-nous ? C'est à cette question que le peuple devra répondre le 14 juin, et pas à de simples considérations médicotechniques. AGILE.CH défend la vision d'une société aussi plurielle que possible ; le handicap, quel qu'il soit, fait tout simplement partie de la vie. L'autorisation du DPI fera peser sur les parents la responsabilité de mettre au monde un enfant sain, puisque de plus en plus, on estimera qu'ils ont le choix. Les familles refusant toute sélection pourraient se voir contraintes d'assumer les conséquences d'une décision jugée personnelle : la solidarité serait alors mise à mal. La pression et la marginalisation subies par les personnes handicapées, respectivement les personnes « ne correspondant pas à la norme » pourraient augmenter. Enfin, AGILE.CH est d'avis que lever l'interdiction du DPI revient à ouvrir la boîte de Pandore : d'autres types de sélection seront demandés, multipliant les risques de dérive eugénique. Pour toutes ces raisons, AGILE.CH invite à déposer un NON dans l'urne.

D'abord la Constitution, ensuite la loi

Actuellement interdit, le DPI consiste, dans le cadre d'une fécondation in vitro (FIV), à analyser les embryons avant implantation dans l'utérus de la mère, afin de détecter une possible anomalie chromosomique ou maladie génétique, et donc, éventuellement, d'éliminer cet embryon. Autoriser le DPI passe par une modification constitutionnelle ainsi que par une adaptation de la loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA). C'est sur la révision constitutionnelle que le peuple se prononcera le 14 juin prochain. En cas de oui, la loi modifiée entrerait alors en vigueur, ouvrant la porte à un possible référendum.

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap s'engage depuis 1951 pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes handicapées. La faîtière défend les intérêts de ses 41 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par les personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que les proches.

Contact : Magali Corpataux, secrétaire romande
AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap
Effingerstrasse 55, 3008 Berne,
Tél. : 031 390 39 39 Tél. mobile : 079 698 28 44
magali.corpataux@agile.ch